

CONVENTION N° n-09. Entre X et CADRES SENIORS BENEVOLES

Entre les soussignés :

Il est convenu ce qui suit.

Article 1.

X demande à l'association CSB, qui accepte, de remplir pour son compte la mission suivante, aux conditions générales et particulières ci-après.

Article 2. Objet de la mission

Assister X dans ses recherches et choix visant à Cette mission est réalisée selon les objectifs de X et des modalités d'organisation de la collaboration établies d'un commun accord.

Article 3. Conditions générales

1 – Le Cadre senior bénévole intervient bénévolement et uniquement comme conseiller, la décision ne relevant jamais ni de lui ni de l'association.

2 – Le Cadre senior bénévole s'engage à :

- mobiliser les membres idoines de l'association en fonction de la mission
- veiller à ce que la mission soit réalisée comme convenue et à la satisfaction du demandeur
- fournir les états d'avancement et les comptes-rendus de mission souhaités par le demandeur
- considérer comme strictement confidentielle toute information recueillie au cours de la

mission

- ne tirer aucun avantage personnel direct ou indirect à l'occasion de son intervention

3 – Le demandeur

- s'engage à fournir toute information et tout moyen nécessaires à la réalisation de la mission.
- autorise CSB à faire état public (dans son site, la presse, etc.) de la mission remplie pour lui.

Article 4. Conditions particulières.

- Durée de la mission : du au ; chaque partie pouvant mettre fin à la mission par simple lettre en fin de mois.

- En contrepartie des services rendus, X prend les 2 s'engagements suivants :

- contribuer aux frais généraux de CSB, pour une somme de € par mois
- rembourser les frais de mission encourus par le(s) chargé(s) de mission ; frais de

déplacements

- Le règlement de la contribution et des frais s'opèrera sur facture émise par CSB (TVA non applicable GCI art 293 b).

- En cas d'interruption de la mission et sauf défaillance de CSB, toute période commencée est entièrement due.

- Y est le cadre senior bénévole responsable de la présente mission.

Fait en deux exemplaires le à Meylan

Signatures

Le Demandeur

Le Président de CSB

Le Chef de mission